

## **HOMOLOGATION DES SITES DE SKI DE FOND et DE BIATHLON**

Toutes les compétitions de ski de Fond et Biathlon doivent se dérouler sur des parcours et des stades de tir homologués. L'homologation des pistes et des stades de tir est la garantie de sécurité pour l'organisation des compétitions.

Depuis la saison 2009/2010 l'homologation d'une piste FFS n'est plus attribuée à la piste mais sur l'ensemble des pistes présentées sur un site de la station.

La liste actuelle des pistes est consultable sur notre site rubrique Règlements – [Pistes homologuées FFS](#)

POUR TOUTES LES COMPETITIONS NATIONALES INSCRITES AU CALENDRIER IL EST DEMANDE AU CLUB D'ADRESSER UNE DEMANDE D'HOMOLOGATION DE LEUR SITE A LA FFS (voir procédure ci-après).

POUR TOUTES LES COMPETITIONS REGIONALES INSCRITES AU CALENDRIER, LA DEMANDE D'HOMOLOGATION SERA ADRESSEE AU RESPONSABLE REGIONAL. APRES ACCEPTATION DE LA DEMANDE, LE RESPONSABLE REGIONAL FERA PARVENIR A LA FFS UNE COPIE DU DOSSIER POUR ATTRIBUTION DU NUMERO D'HOMOLOGATION FFS.

Une station possédant plusieurs sites devra fournir un dossier par site.

### **HOMOLOGATION des pistes de ski de Fond FIS**

Les règles d'homologation sont édictées par la FIS : ([RIS 2018 – Article 311.2 "L'homologation"](#)) ([RIS – Article 311.2 "L'homologation"](#)) Version française de 2014

Pour l'homologation d'une ou plusieurs pistes de ski de Fond FIS, Le club doit faire sa demande auprès de la FFS qui lui transmettra un dossier type à compléter.

Pour l'enregistrement des pistes homologuées FIS au fichier FFS, le club adressera à la FFS une copie du certificat d'homologation de chacune des pistes que la FIS lui aura remis.

### **HOMOLOGATION des sites FFS** – Piste et Stade de Ski de Fond - Piste et Stade de tir Biathlon

#### **Responsables Nationaux :**

- Fond :  
Gérard DURAND POUDRET (06.02.50.00.03)
- Biathlon :  
Christophe VASSALLO (06 66 49 57 37)

#### **Le dossier d'homologation FFS :**

Le Club demandeur envoie à la FFS (BP 2451 -74011 Annecy Cedex) le **dossier de demande d'homologation** à l'attention du responsable concerné. Il s'engage à rembourser les frais de déplacement et de séjour de l'expert qui sera désigné pour l'inspection du site. Le voyage aller et

retour entre son domicile et la station peut être prévu ainsi : Train, voiture personnelle, remboursement tarif FFS.

**La demande d'homologation** doit comprendre les 3 documents suivants :

**1 Le formulaire de demande d'homologation FFS** dûment complété téléchargeable sur le site de la FFS.

**2 Un plan de situation du site** : 1 carte du site à l'échelle 1/25000 (carte état major) comprenant le traçage du parcours de chacune des pistes en respectant les couleurs suivantes :

0.4 km - 1.8km	Orange
2km	Rouge
2.5km	Verte
3km	Jaune
3.3km	Bleu
3.750	Violet
4km	Marron
5km	Noir

**3 Un zoom du stade** avec indication de la superficie de la zone de départ/arrivée (individuel et en ligne) – L'aire de changement de ski – Couloir de bouclage ou de passage du relais.

A la réception du dossier le responsable national validera l'homologation et/ou si besoin se rendra sur le site. Après étude du dossier un certificat d'homologation FFS sera adressé au club demandeur avec copie au Comité de ski.

### **VALIDITE DU CERTIFICAT D'HOMOLOGATION DU SITE : 5 ans**

Après chaque saison, toutes pistes ayant fait l'objet d'une critique seront inspectées, même si le certificat d'homologation est encore valable.

### **RE-HOMOLOGATION D'UN SITE :**

Si aucune modification du site ne s'est produit (glissement de terrain, déformation du terrain, constructions d'édifices nouveaux, routes, voies, ...) le club adressera **une « demande de renouvellement d'homologation de site de compétition Fond-Biathlon »**, en indiquant le numéro d'homologation FFS. La demande de ré-homologation est téléchargeable depuis le site de la FFS, rubrique : Règlement.

Dans le cas contraire il joindra à sa demande un nouveau dossier complet de demande d'homologation à la FFS à l'attention du responsable concerné.

### **INFORMATIONS TECHNIQUES :**

#### **STADE DE BIATHLON :**

Voir « [Fiche Technique Stade Biathlon](#) »

#### **PISTE DE SKI DE FOND :**

La piste de fond doit être tracée de façon à être pour le coureur un véritable test de ses qualités physiques, tactiques et techniques. Son degré de difficulté doit correspondre à l'importance du

concours. Pour tracer la piste, le terrain doit être utilisé de façon la plus normale en tenant compte des dénivellations et des montées maxima prescrites (voir dans le formulaire d'homologation les normes des pistes) Les terrains plats, les montées et les descentes doivent se succéder de façon à éviter la monotonie. Là où le terrain le permet, les montées difficiles doivent être évitées dans les premiers kilomètres.

Le rythme d'allure doit être interrompu le moins possible, ni par des changements de direction trop rapides ou trop brusques, ni par un trop grand nombre de montées raides ne pouvant être surmontées que par des pas en canard.

Les descentes doivent être tracées de façon à ce qu'elles puissent être surmontées sans danger dans une trace anormalement raide ou glacée. Les changements de direction dans les descentes rapides doivent être mis au début de la descente, non à la fin, les virages glacés de même que les virages trop brusques et les passages étroits doivent être évités.

### **Altitude :**

Le point le plus élevé de la piste ne doit pas dépasser 1800m d'altitude.

### **Balisage de la piste :**

Pour le balisage de la piste (à procéder dans la direction de la course, fanions à droite), il faut utiliser des panneaux, des flèches de direction et des fanions.

Le balisage de la piste doit être clair afin qu'il ne puisse y avoir de doute quant à son parcours. Balisage côté droit.

Des tableaux kilométriques doivent être placés le long de la piste et indiquer la distance parcourue. Chaque kilomètre parcouru doit être signalé.

Les embranchements sont à marquer bien visiblement par des flèches de direction.

### **Mesures de sécurité**

La sécurité du parcours devra être assurée (clôtures) en général, près du stade ainsi que le long de tous les passages raides et étroits (descentes et montées).

Il est du devoir de l'organisateur de veiller à ce que les traces des courses soient dégagées. Il faudrait si possible prévoir un parcours séparé pour le public.

**Matériel de protection** pour, par exemple les arbres, les poteaux, etc ... :

- Sacs remplis de crêpe de latex.
- Sacs remplis de matériel de laine.
- Sacs remplis de paille.
- Balles de paille.

**Clôtures :** Les clôtures ont le but de séparer de la piste les personnes non autorisées.

Tous les mécanismes de sécurité et toutes les précautions doivent être prêts à fonctionner au moment où l'entraînement commence